La compréhension et l'étude de la mécanique du feu sont parmi les premières formations que le sapeur-pompier reçoit lors de son instruction. Le départ et le placement sur intervention sont des étapes primordiales pour la bonne conduite d'une intervention. Pour autant, ces connaissances nécessitent une remise à jour régulière car cette science est évolutive et permet ainsi aux Soldats du Feu de mieux appréhender leur plus fidèle ennemi.

RESCUE18 *va donc s'attacher à vous proposer plusieurs articles en la matière et de façon progressive ; qu'ils soient basiques ou bien techniques…*

Adoptons les bons réflexes opé…

Au standard du CIS

Chaque chef d'agrès / chef de groupe (et futur COS) se doit d'étudier son **ordre de départ** car ce dernier comporte un nombre important d'informations.

- **la date :** est-ce un week-end, un jour férié, un mercredi, etc. L'occupation des locaux sera éventuellement plus importante. Cela aura pour effet d'influencer son **idée de manoeuvre** et sa **demande de moyens** ;
- **l'heure :** la présence d'habitants sera plus importante la nuit ce qui à contrario ne sera pas forcement le cas pour certains ERP ou une entreprise ;
- **l'adresse :** il doit décider du meilleur itinéraire à emprunter ;
- **le nombre d'appels :** qui peut laisser présager d'une intervention importante ;
- **l'hydrant :** s'il dispose d'un plan mural au standard de son centre de secours, il pourra repérer les hydrants à sa disposition ;
- **les risques connus et les ressources à l'adresse :** est-ce un ETARE/ER, un site avec engagement particulier, un tunnel de + de 300 mètres, etc ;
- **les moyens engagés :** le chef d'agrès et/ou le chef de groupe doivent contrôler le volume d'engins engagés au départ et s'assurer que ce dernier corresponde à la grille établie par le SIS *(ndlr: service d'incendie et de secours)*.

Dans la Remise et sur le trajet

Une fois dans la remise et sur le trajet, le chef d'agrès se doit :

- annoncer à ses personnels le **motif** de départ des secours ;
- commander les **EPI** à revêtir puis les **contrôler** une fois sur les lieux ;
- **commander** les matériels à préparer pour ceux éventuellement présents en cabine ;
- indiquer l'itinéraire à son conducteur et faire **respecter les règles de circulation** en vigueur avec beaucoup de vigilance ;
- **écouter** son canal radio et les différentes informations qui pourraient êtres transmises par sa station directrice ;
- **étudier** son plan parcellaire afin d'analyser l'environnement ou il doit se rendre ;
    - Est ce une impasse ? Ne pas forcement s'engager…
    - Ou placer son engin pour le mettre en sécurité, notament pour fuite de gaz…
    - Anticiper la place nécessaire pour un ou plusieurs MEA (Moyen Elevateur Aerien)…
    - Ne pas hésiter à faire des rappels de sécurité liés à l'intervention rencontrée ;
    - Etc…

Pour etre efficace, il faut arriver sur les lieux !!!

Les véhicules de secours sont considérés comme des véhicules d'intérêt général prioritaires. Cette priorité, justifiée par la mission, **ne doit pas mettre en danger la vie des sapeurs- pompiers**, ni celle des autres usagers de la route. Pour bénéficier de cette priorité, les secours doivent utiliser de manière concomitante les avertisseurs sonores et lumineux (art. R415-12 du code de la route).

Attention : la conduite d'un véhicule d'intérêt général prioritaire ne doit jamais occulter les règles élémentaires de prudence, comme par exemple le franchissement d'un feu rouge à vitesse limitée.

Le respect de ces règles est d'autant plus important, qu'à l'abord du sinistre, l'attention du conducteur peut être détournée (ampleur du sinistre, présence de

badauds, etc.).

Extrait du GDO « exercice du commandement et conduite des opérations ».

Enjeux du placement des engins sur les lieux d'une intervention

Le placement des engins fait partie intégrante de la MGO

Se présenter correctement pour faciliter l'intervention

Le positionnement des engins sur les lieux de l'incendie doit tenir compte de plusieurs objectifs :

- la sécurité: les engins terrestres doivent etre a l'abri des risques générés par l'intervention ;
- l'accessibilité: en tenant comptes limitations de charge de la voirie en particulier sur une dalle. La prise en compte des conditions astro-meterologiques permet d'éviter de se retrouver dans le sens de propagation des fumées ;
- Préserver la capacité d'accès pour les moyens dont l'arrivée sera postérieure (préservation axe logistique). Cette règle est surtout valable pour permettre l'engagement d'un ou plusieurs MEA pour atteindre la majorité des façades ;
- la bonne gestion des ressources hydrauliques ;
- la rapidité de mise en œuvre des moyens pour répondre aux actions de la MGO.

Extrait du GDO « Intervention sur les incendies de structures »

c'est pourquoi dans le cadre d'un **feu en milieu urbain** il est nécessaire une fois sur les lieux, notamment pour le **1er engin-pompe**, de dépasser **largement** l'adresse de l'intervention.

Le 1er EP dépasse largement l'adresse pour laisser la place à un ou plusieurs MEA

facades

Le **MEA** est un engin particulier dont la mission ne pourra être réalisée que si le **positionnement est approprié.** Certains ETARE prévoit un pré-positionnement des moyens ou la prédétermination de leurs accès pour des questions de gabarit. Cette règle est également valable avec les voies échelles pour les bâtiments d'habitation de la 3ème ou 4ème famille. La **concertation** entre les chef d'agrés et le COS est primordiale.

Les **réactions immédiates** telles que commander des sauvetages et/ou des mises en sécurité, la lecture batimentaire et la recherche des renseignements et des informations sont les étapes suivantes de l'intervention. Elles feront l'objet d'autres articles…

Quelques conseils…

Prévoir, **Anticiper**, **Analyser** et **Sécurité** sont parmi les maitres mots pour un chef d'agrès et/ou un COS, alors sur operation pensez à :

- faire préparer le LSPCC et le matériel SAV/SUAP au « cul du fourgon » ;
- prévoir un ou plusieurs itinéraires de secours en installant des échelles à coulisses ou en déployant un MEA.

Ci-contre la vidéo de l'incendie survenu sur le **secteur du LAFD** en mai 2020. Si la mission première de ce MEA n'est pas connue, son emprunt comme **itinéraire de secours** a été salvateur.

Crédits photos et sources : GDO/GTO, YouTube, Sdis 60, LAFD



Author: Alain Bailloux

Co-fondateur et Président Rescue 18. Officier sapeur-pompier. Ex-BSPP (chef CIS). Auteur de livres et romans, histoire et jargon des sapeurs-pompiers.